

République française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE XAMMES

—
Séance du 16 décembre 2024
—

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THIERY Didier, Maire de XAMMES.

Nombre de Membres
afférents au conseil : 11
en exercice : 11
présents : 6
pourvoir : 1

Présents : Ms DÉGOUTIN Pierre-Aurélien, FRATTINI Martial, JANIN Alexandre, POLIS Sébastien, REINHARDT François et THIERY Didier

Date de la convocation :
11/12/2024

Absents : M. HUAUX Anthony, Mmes MAHOU Marilyne, LELEU Marie-Eve, SAINTY Laurence et Mme SALINA Ophélia qui a donné un pouvoir à M. JANIN Alexandre, excusés

Date d'affichage :
18/12/2024

Secrétaire : M. JANIN Alexandre

N° 5 : URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS (2.2)

Avis du Conseil Municipal sur les rapports finaux sur les Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Xammes et de Thiaucourt-Regnièville.

- Vu l'article L621-30 du Code du Patrimoine relatif à la possibilité d'adapter le périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques, en créant un Périmètre Délimité des Abords (PDA), qui permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à sa mise en valeur ;
- Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Mad et Moselle, en raison de la proposition de cette procédure aux communes disposant d'un monument historique par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, une proposition de périmètre a été élaborée, à la suite de différentes réunions de travail ;
- Considérant que le périmètre automatique actuel concernant **l'église Saint-Clément à Xammes** s'applique sur une superficie de 81 hectares, le PDA propose de cibler les enjeux historiques de la commune de **Xammes** et de réduire cette superficie à 32 hectares, pour former avec le Monument Historique, un ensemble cohérent ;

- Considérant que le périmètre automatique actuel concernant **le cimetière américain de Thiaucourt-Regniéville** s'applique sur une superficie d'environ 86 hectares à Thiaucourt-Regniéville, 36 hectares à Beney-en-Woëvre, 11 hectares à Bouillonville et moins d'un demi hectare à Xammes, le PDA propose de cibler les enjeux historiques de la commune de **Thiaucourt-Regniéville** et de réduire cette superficie à 32 hectares, pour former avec le Monument Historique, un ensemble cohérent. **Les abords du cimetière américain protégé au titre des Monuments Historiques ne concerneront plus le territoire communal de Xammes.**
- Considérant que la procédure d'approbation d'un Périmètre Délimité des Abords se mène conjointement à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ces nouveaux périmètres sont proposés au Conseil Communautaire, après avis de la Commune, en vue d'une enquête publique conjointe avec le PLUI ;
- Vu l'exposé présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

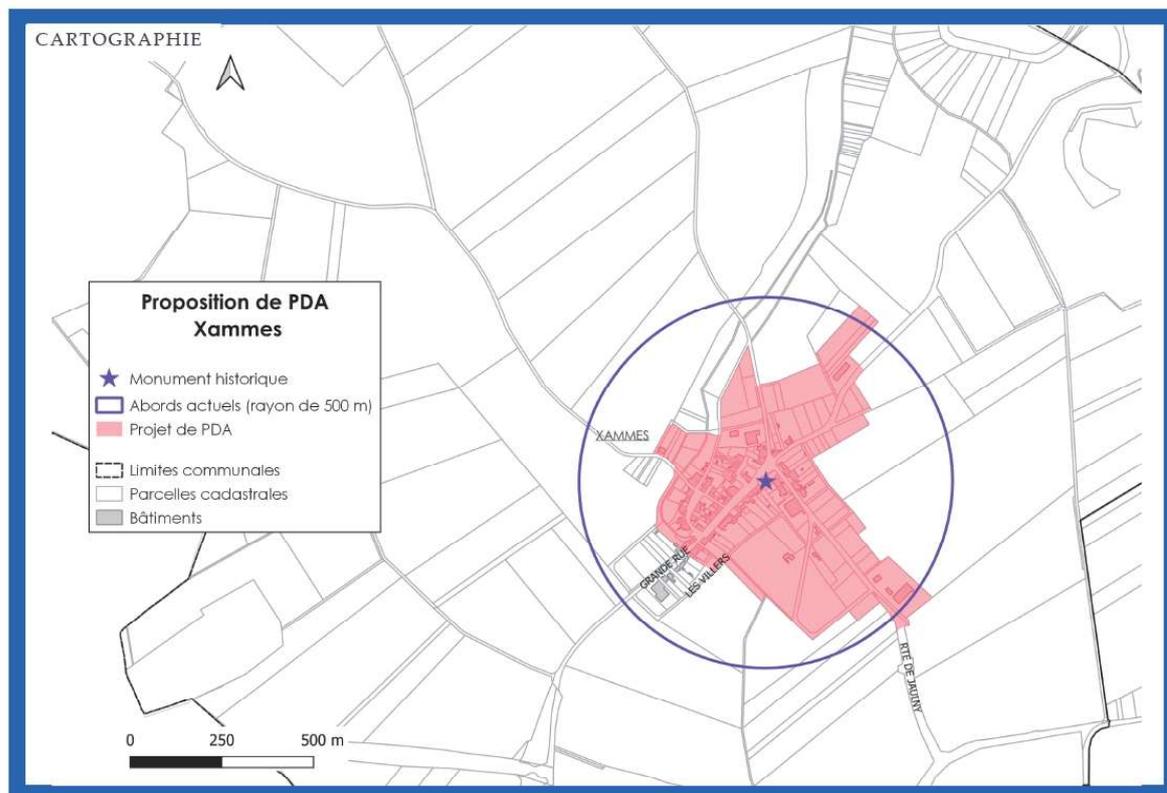
- le projet de Périmètre Délimité des Abords de **l'église Saint-Clément à Xammes**, tel que proposé ci-dessous (cartes n°1 et 2)
- le projet de Périmètre Délimité des Abords du **cimetière américain de Thiaucourt-Regniéville**, tel que proposé ci-dessous (cartes n°3 et 4).

Projet du PDA de Xammes :

Carte n°1



Carte n°2



Projet du PDA de Thiaucourt-Regniéville :

Carte n°3



